



LE PBC ORGANISE SON 2ème VIDE JOUETS
LE DIMANCHE 4 NOVEMBRE 2018
Salle de l'Escale à St Pazanne de 9h à 18h

Fiche d'inscription à remplir avec le règlement et la copie recto-verso de votre pièce d'identité

Demande de réservation à envoyer à :

Mme DELCOURT Laëtitia, 1 Avenue des Erables, 44680 Sainte Pazanne

Tél : 06 16 79 60 93 Mail : videjouetsPBC@gmail.com

INSCRIPTION VALIDÉE A RECEPTION DU RÈGLEMENT

Nom : Prénom : Tel :

Adresse :

Mail :

Nature de la pièce d'identité : (Photocopie obligatoire recto verso)

N° : délivrée le par

Réserve emplacement(s) soit € chèque espèce

Date : Signature:

Règlement de la manifestation

ART.1: Ce vide jouets est réservé aux particuliers.

ART.2: Le déballage a lieu le matin de 7h30 à 9h, le remballage entre 17h00 et 18h30

ART.3: Les exposants doivent se plier au règlement de la manifestation.

ART.4: Pour avoir accès à l'emplacement, les exposants doivent avoir rempli les formalités administratives et acquitté leur inscription. Nous rappelons aux exposants qu'ils doivent se munir d'une pièce d'identité ou de la photocopie recto verso de cette dernière. L'accès à l'emplacement pour déballer ne peut se faire qu'accompagner d'une personne responsable de l'organisation.

ART.5: **Le prix de l'emplacement est de 10€ pour 1 table et 2 chaises.**

ART.6: Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'organisation. Ils doivent, à cet effet, être couverts par leur assurance.

ART.7: Le PBC ne pourra être tenue pour responsable des détériorations, des vols.

ART.8: Aucun remboursement d'inscription ne sera effectué, quel que soit le motif.

ART.9: Les exposants attestent sur l'honneur ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R 321-9 du code pénal).

ART .10: En cas de surnombre d'exposants, une liste d'attente sera effectuée.

ART.11: Les exposants ne pourront proposer à la vente que du matériel de puériculture, layette, vêtements de 0 à 10 ans, jeux et jouets et s'engage à le respecter.

ART.12: La réservation ne présume pas de la position de l'emplacement.

ART.13: La réservation cesse de faire effet à 9h00.

ART.14: Les exposants devront rendre l'emplacement dans l'état où ils l'ont trouvé.

ART.15: La vente par les enfants est autorisée, sous responsabilité parentale.

Signature :